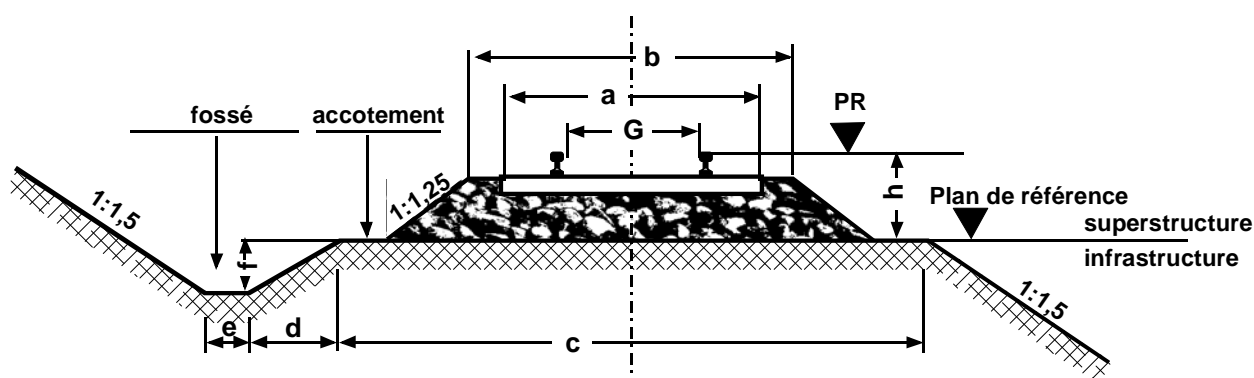




1. Cette recommandation fournit pour la section transversale de l'assiette de la voie-modèle représentant les voies normales un ensemble de cotes à caractère indicatif. Par "assiette de la voie" il faut comprendre au sens de cette norme à la fois l'infrastructure et la superstructure au sens de la technologie ferroviaire.
2. La coupe représentée ci-dessous est celle d'une voie unique en alignement. Dans les cas de reproduction d'environnements particuliers, par exemple, talus ou murs de soutènement, l'infrastructure peut différer de la coupe représentée.



Echelle	Ecartement G	a ¹⁾	b	c	d	e	f	h
Z	6,5	12	16	28	4	2	2	6
N	9	16	22	38	5	3	3	7
TT	12	22	28	50	7	4	4	8
H0	16,5	30	38	70	10	5	6	10
S	22,5	40	52	94	14	7	9	12
O	32	58	76	134	20	9	12	16
I	45	82	106	188	26	12	17	22
II	64	115	147	230	36	18	22	37

Remarque 1) : Cette cote ne concerne que la reproduction de traverses-bois.

3. Sur plateforme à plusieurs voies (voir NEM 112 pour les entraxes) on peut réaliser un ballastage uniforme. S'il s'agit de voies voisines en gare, une piste de service peut être prévue entre elles.
4. Pour le dévers en courbe voir NEM 114.
5. Sur cet accotement peuvent être implantés les signaux, les poteaux-caténaires, etc..., étant entendu que le gabarit de libre passage selon NEM 102 et NEM 103 ne doit pas être engagé.